

## RAPPORT N°224 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 28 MARS 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 21 au 28 mars 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période. Deux assassinats sont survenus dans la province Bubanza et un autre à Rumonge.

Le rapport évoque également six (6) personnes arrêtées au cours de la période dont trois (3) membres du parti CNL. Outre ces arrestations, deux (2) autres personnes ont été passées à tabac par des membres de la milice imbonerakure.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des individus non identifiés ont assassiné un militaire dont le corps a été découvert flottant dans la rivière Rusizi au niveau de la transversale IV de la colline Gahongore, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 21 mars 2020. Des témoins rapportent que le corps du militaire portait plusieurs traces de blessures.

Sos-Torture/Burundi note que les autorités militaires et policières ont procédé au repêchage du corps en empêchant quiconque de s'approcher. Le corps a ensuite été acheminé vers la ville de Bujumbura sans que son identité ne soit connue. Des témoins rapportent en outre que le militaire n'a pas été identifié parce qu'il n'est pas basé dans la région.

- Des individus non identifiés ont assassiné Joseph Nyabenda (55 ans) sur la colline Mitakataka, commune Gihanga, province Bubanza (Ouest du pays) dans la nuit du 21 au 22 mars 2020. Des proches rapportent que la victime a reçu plusieurs coups de machettes au niveau de la gorge. M. Nyabenda gardait son champ de tomates au moment de son assassinat.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Gihanga a annoncé l'arrestation de sept personnes dont quatre membres de la milice imbonerakure dans le cadre de leur enquête.

- Des agents de la police ont abattu Onesphore Mukamarakiza sur la colline Gisenyi, zone Muramvya, commune Burambi, province Rumonge (Sud-ouest du pays) dans la nuit du 26 Mars 2020. Des témoins rapportent que la police a encerclé la maison de M.Mukamarakiza avant d’y pénétrer et tirer dessus la victime. Ils rapportent également que la police l’accusait de détention illégale d’arme à feu.

Sos-Torture/Burundi note que la police a, en outre, procédé à l’arrestation de trois personnes dont l’épouse de la victime, madame Thérèse Ndayikengurukiye et les deux autres Marie Goreth Tuyisenge et Albert Nduwimana.

## **2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique**

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Emmanuel Hakizimana (42 ans) sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 21 mars 2020. Des témoins rapportent que la victime a été agressée sur ordre du responsable communal du parti au pouvoir CNDD-FDD nommé Jean-Marie Mugumyankiko qui l’accusait d’agression. La victime est membre du parti d’opposition CNL (Congrès National pour la Liberté).

Sos-Torture/Burundi note la violence de l’agression et l’impunité dont jouissent les membres du parti au pouvoir car aucun des agresseurs ne fait l’objet d’enquête.

- Sos-Torture/Burundi a en outre appris le passage à tabac d’un autre militant du parti d’opposition CNL. Il s’agit de Dieudonné Majambere (38 ans) tabassé par des miliciens imbonerakure sur la colline Buringanire, commune Ntega le 22 mars 2020. M. Majambere est victime de son refus d’adhérer au parti au pouvoir selon ses proches.
- Des agents de la police ont arrêté Jérémie Nduwimana sur la colline Ciya, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 23 mars 2020. Des témoins rapportent que l’opération d’arrestation était menée par le secrétaire du parti au pouvoir CNDD-FDD de la commune Bubanza nommée Alexis Ntahomvukiye.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire et illégale, puisque la police a agi sur ordre d’un membre du parti CNDD-FDD. M. Nduwimana est un militant du parti CNL, ce qui serait à l’origine de son arrestation.

- Des agents de la police ont également interpellé Désiré Hatungimana sur la colline Murama, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) le 23 mars 2020. Des témoins rapportent qu'il effectuait des travaux d'entretien à la permanence du parti CNL de Nyabihanga (dont il est membre) au moment de son arrestation.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire de M. Hatungimana.

- Des agents de la police ont arrêté Aaron Ndayishimiye sur la colline Gisitye, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) le 24 mars 2020. Des proches rapportent qu'il a été embarqué sans motif après une fouille perquisition à son domicile qui n'a permis aucune saisie.

Sos-Torture Burundi note une arrestation arbitraire. La victime serait en outre victime de son appartenance au parti d'opposition CNL.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.